

Date rédaction	26/06/2024	Lieu	Mairie de Port-Bail-sur-Mer	Version	V1
Rédacteur	Arnaud Leroux	Date réunion	20/06/2024	G:\8-Agences Portuaires\AP Nord\01 Ports\8 Portbail\Conseil portuaire\CP 2024\CP PBM 1er sem 2024\CR CP PBM\20240620_CP PBM_CR.docx	

Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
Membres du conseil portuaire			
M. Yvan Taillebois	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Frédérique Boury	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Philippe Pellerin	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du conseil municipal de Port-Bail-sur-Mer			
M. Francis D'Hulst	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. René Jossic	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel du concessionnaire			
M. Olivier Lemaigen	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Kevin Mouchel	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Arnaud Leroux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant de l'activité pêche			
M. Denis Lecouillard	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Claude Bertot	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Laurent Navet	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité plaisance			
M. Michel Dubois	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Frédéric Lajoie	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jean-Louis Renault	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Éric Leplongeon	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Alain Roumy	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Christian Billy	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Denis Gérard	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Michel Oury	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Régis Benoist	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Hubert Périer	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité commerce			
M. Edouard Maillet	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Loïc Fouquet	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Michel Traisnel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres participants			
M. Benoit Fidelin	Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer des ports et des aéroports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Pierrick Ledard	SPL des ports de la Manche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le conseil portuaire du port de Port-Bail-sur-Mer s'est réuni le 20 Juin 2024, à la mairie de Port-Bail-sur-Mer, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Leteissier est invité à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum n'est pas atteint. Aucun avis formel n'étant nécessaire pour cette réunion, il est décidé de poursuivre la réunion.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1er décembre 2023

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée.

Rapport d'activité :

M. Leteissier présente le rapport d'activité du port en 2023. Il mentionne qu'une erreur apparaît dans le tableau des nationalités des navires visiteurs. Les visiteurs de nationalité française sont en augmentation de 17% et non en diminution de 17%.

Budget exécuté 2023

M. Leteissier présente les chiffres du budget exécuté 2023, présentant un résultat positif de 72 009 €.

M. Lemaigen précise que ce résultat est ponctuel et exceptionnel. Il est dû à la reprise comptable d'une provision pour l'aménagement du terre-plein technique. Les services fiscaux ont rejeté la possibilité de provisionner pour ces travaux et il a fallu réintégrer la somme concernée dans le budget. Sans cette reprise, les recettes d'exploitation auraient augmenté uniquement de 15 000 € par rapport à 2022.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2023 ainsi que les travaux réalisés, en cours ou prévus en 2024.

M. Benoist indique que les travaux de désensablement ont été réalisés en avril 2024.

M. Lemaigen confirme cette période de travaux.

M. Benoist demande la raison de l'augmentation du coût de ces travaux.

M. Leroux indique que les volumes de désensablement pur ont été quasiment identiques à ceux de la campagne précédente mais que le sillon le long de la digue à l'entrée du port a été réalisé. Par ailleurs, les prix sont soumis à une révision de prix.

M. Leplongeon indique que certains plaisanciers positionnés entre les pontons B et C sont mécontents des travaux de désensablement car il y a une butte de 60cm à la moitié des pontons et les bateaux viennent talonner. Cela engendre un risque de dérive vers les autres bateaux. Il n'est pas possible de sortir à des coefficients de marée de 45 pour des bateaux de 70cm de tirant d'eau.

M. Pellerin va demander aux services techniques de la commune de Port-Bail-sur-Mer d'aller voir sur place ce qu'il est possible de faire.

M. Lemaigen indique qu'il n'était pas informé de ce problème est que la SPL va étudier la possibilité de retirer 30 cm de vase en la poussant dans le chenal.

M. Leplongeon indique qu'il n'est pas allé constater les effets du sillon sur l'envasement du port et demande à Kevin Mouchel si des effets sont visibles.

M. Mouchel répond qu'il ne voit pas de bénéfice dans le port pour le moment, mais qu'il en perçoit un peu dans le havre. Il mentionne toutefois que la période n'est pas propice aux grosses entrées de sédiments.

Point sur la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier indique qu'il n'y a pas eu de signalements d'insuffisance en 2023 et que le tableau sera inséré dans le compte-rendu.

M. Leplongeon se félicite de l'absence de dépôt de déchets sur le port comme il y avait auparavant. L'aménagement de la zone de réception des déchets est une réussite.

PORT DE PORTBAIL TYPES ET QUANTITES DE DECHETS D'EXPLOITATION DES NAVIRES ET DE RESIDUS DE CARGAISON RECUS ET TRAITES

Déchets d'exploitation :

Catégories	Dénomination	Quantités 2023	Coût
DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	?Tonnes	
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	8Tonnes	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	4Tonnes	
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	0m ³	
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	0Tonnes	
	filets de pêche		
	bacs « halle à marée »		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	0m ³	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	0.5Tonnes	
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	0.4Tonnes	
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	1Kg	
	batteries	0Unités	
DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES			
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	600litres	
	jus de cale	60litres	

Questions diverses

M. Leplongeon indique que le ponton visiteur a été occupé la saison dernière par un bateau de pêche et demande s'il est possible que cela ne se reproduise pas car ce ponton est réservé aux plaisanciers visiteurs. Le port ne peut pas recevoir de visiteurs s'ils n'ont pas de place pour amarrer.

M. Mouchel répond que cette occupation a été ponctuelle en raison de problèmes techniques sur le bateau.

M. Leplongeon demande à ce que le panneau de stationnement interdit aux camping-cars soient remis.

M. Mouchel répond que la panneau va être remis prochainement.

M. Leplongeon mentionne que le parking du port est le point de départ de randonnées et demande où en est la réflexion sur la possibilité de réserver des places de stationnement aux plaisanciers.

M. Pellerin répond qu'il ne constate une pénurie de places de stationnement sur le parking du port que quelques jours par an seulement.

MM. Leplongeon et Benoist confirment que certains jours dans l'année, il n'y a plus de places sur le parking.

M. Leplongeon propose de mettre des messages de sensibilisation sur les parebrises afin de prévenir qu'il y a des places réservées aux plaisanciers

M. Lemaigen répond que le seul moyen efficace consiste à fermer le parking avec des barrières à contrôle d'accès. Il estime que la fréquence des problèmes de stationnement rencontrés n'est pas suffisamment importante pour envisager un tel système d'autant que des places sont disponibles sur la digue également.

M. Leplongeon mentionne qu'il serait nécessaire de remonter des cailloux en pied de cale sous la potence car il est dommage d'avoir dégagé une enveloppe pour la réfection de la potence pour qu'elle ne soit finalement pas utilisé.

M. Mouchel répond que le devis et le chiffrage ont été demandés à l'entreprise en charge des travaux et que la SPL est en attente de leur retour.

M. Benoist demande si la société Apave est repassée pour réception la potence.

M. Mouchel répond que la visite est prévue demain.

M. Leplongeon indique que des spots lumineux sont défectueux. Il demande que des équipements d'éclairage moins énergivore soient mis en œuvre.

M. Pellerin répond que la commune de Port-Bail-sur-Mer interviendra en ce sens.

M. Leplongeon demande ce qu'il advient de l'estacade.

M. Gautier répond que des études préalables sont à mener afin de définir les caractéristiques d'un ouvrage plus simple, à vocation uniquement touristique. Le financement de cet ouvrage n'est toutefois pas assuré s'il n'a pas d'usage pour la pêche.

M. Leplongeon répond que les pêcheurs l'utilise notamment pour la pêche à la sèche. Il se désolé de voir plusieurs ouvrages et bâtiments de Portbail à l'abandon, et notamment l'estacade du port.

M. Leplongeon indique également que l'augmentation des redevances de 4,70% a fait des mécontents. Les tarifs sont jugés trop chers, notamment pour les petits bateaux.

M. Benoist constate que le nombre de plaisanciers retraités augmente.

M. Leplongeon demande si les recettes liées à l'utilisation de la cale par les personnes extérieures au port sont chiffrées.

M. Lemaigen répond que la recette relative à l'utilisation de la cale est mentionnée dans le budget 2023. Il n'est pas possible d'identifier les personnes qui l'utilisent sans payer, sauf à réaliser des investissements très lourds de type barrière avec contrôle d'accès.

M. Leplongeon demande si la vidéosurveillance fonctionne correctement.

M. Mouchel répond que la vidéosurveillance fonctionne bien mais que toutes les zones du port ne sont pas couvertes. On ne constate pas de détériorations ni de vols dans le port.

M. Benoist met en avant le revêtement du trottoir qui se délite, notamment autour d'un tampon. Une personne a chuté récemment en raison des aspérités du trottoir à cet endroit. Il demande si la garantie décennale peut être activée.

M. Gautier répond qu'il n'existe pas de notion de garantie décennale dans les travaux publics. Elle n'existe que pour la construction d'un bâtiment.

M. Leplongeon fait remarquer que des enfants courent sur la digue et se jettent dans le chenal devant les bateaux. Il indique que cette pratique est dangereuse.

M. Taillebois rappelle que la baignade est interdite dans le domaine portuaire.

M. Benoist indique qu'il est nécessaire de faire quelque chose et qu'il serait bien qu'un panneau d'interdiction de baignade soit posé plus loin sur la digue.

M. Lemaigen répond qu'il y a des panneaux et que l'interdiction figure dans le règlement de police portuaire donc que la SPL est couverte en termes de responsabilité.

M. Leplongeon demande ce qu'il en est de la modification du balisage d'entrée du port.

M. Pellerin répond qu'il y a un problème de communication avec le service des phares et balises. Il y a des désaccords sur le sujet au sein du service et le projet n'avance pas.

M. Mouchel indique que le feu rouge a été remis en place au bout de l'estacade.

M. Leplongeon demande s'il est possible de mettre un feu vert et un feu rouge pour la sécurité des plaisanciers sans accord des phares et balises, d'autant que les balises ont été achetées et attendent dans le bureau du port.

M. Leteissier répond qu'un accord préalable du service des phares et balises est indispensable.

M. Leplongeon met en avant le problème généré par l'enduit couleur béton du château d'eau qui sert d'alignement. Il serait souhaitable qu'il soit repeint en blanc.

M. Leplongeon demande si les opérations de carénage sont toujours tolérées sur la zone technique et si elle sera nettoyée.

M. Mouchel répond que le terre-plein sera nettoyé au fur et à mesure de la libération des places.

M. Pellerin indique que certains plaisanciers vont caréner sur l'aire technique de Barneville-Carteret et que cela se passe bien.

M. Mouchel fait remarquer que certains plaisanciers n'ont pas pu obtenir de créneau pour caréner à Barneville-Carteret.

M. Leteissier précise que le carénage est interdit par la loi en dehors des zones aménagées permettant de traiter les effluents et qu'une dérogation n'est pas possible. La gendarmerie maritime peut venir faire un contrôle et verbaliser les plaisanciers qui carènent. Une dérogation n'aurait aucune valeur.

M. Lemaigen indique que la SPL n'est pas en capacité de proposer un équipement aux normes aux plaisanciers à Portbail, ni maintenant, ni à l'avenir, en raison du sable de volage qui viendrait colmater tous les systèmes de collecte des eaux et tous les filtres.

M. Benoist mentionne que l'obligation de caréner à Barneville-Carteret risque de générer des départs de plaisanciers vers le port de Barneville-Carteret.

M. Gautier indique que le nombre de places dans le port de Barneville-Carteret est limité et que tous les plaisanciers de Portbail ne pourraient pas obtenir une place.

M. Lemaigen répond que la SPL étudie les possibilités permettant d'étendre la capacité de caréner à Barneville-Carteret.

En l'absence d'autres questions, **M. Taillebois** remercie les membres présents et lève la séance en souhaitant à toutes et tous une bonne navigation cet été.

Saint-Lô le 23 septembre 2024

Le président du conseil portuaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Y' followed by a horizontal line and a small '4' at the end.

Yvan Taillebois